

Édition JUIN 2020

Quoi de neuf @ NDIP



RENSEIGNEMENTS

ACTUALITÉ DE LA VIE MUNICIPALE

ndip.org - facebook.com/villedendip

SUIVEZ VOTRE MAIRESSE

facebook.com/mairessedanieldeschenes



MOT DE VOTRE MAIRESSE

♻️ Imprimé sur du papier recyclé

La vie reprend tranquillement son cours un peu plus normal à NDIP. Au gré des annonces gouvernementales, nous avons rouvert nos parcs et installations sportives. Après avoir vécu le confinement, comme il est agréable de revenir à certaines de nos habitudes. Bien sûr, il faut garder à l'esprit que la bataille n'est pas gagnée et que nous devons tous, individuellement et collectivement, respecter les consignes de la Santé publique pour limiter autant que possible la propagation du virus.

Il serait terrible de devoir retourner en arrière à cause de la négligence et du non-respect des règles.

Alors soyons vigilants et prudents!

Avec l'arrivée du temps chaud, nous nous efforçons de revoir notre programmation pour profiter de l'été tout en respectant les règles gouvernementales. Dans le contexte de la pandémie, nous sommes d'ailleurs la seule ville de l'île à offrir le service de camp de jour. Le conseil tient à souligner que notre équipe des Services communautaires n'a pas hésité une seconde à mettre la main à la pâte et à réfléchir à des solutions pour offrir le service de camp. Nous remercions l'ensemble des employés municipaux qui ont réagi rapidement pour donner suite aux annonces gouvernementales, notamment en ce qui concerne l'ouverture des installations sportives et des parcs.

Pour l'été 2020, je vous invite à redécouvrir votre ville, à découvrir de nouveaux commerces, à acheter des produits frais chez nos agriculteurs. Faites des pique-niques dans nos parcs, allez cueillir vos fraises, faites un tour de vélo et dégustez un gelato devant le parc des Mésanges. Même en période de COVID-19, Notre-Dame reste une ville magnifique qui a tant à offrir.

Bon été!

Danie Deschênes

LA VIE À NDIP

Cet été, pas question de s'ennuyer à NDIP. Bien sûr, des nombreuses activités ont dû être annulées, mais les toujours très populaires activités libres en plein air sont finalement de retour. Ne manquez pas le yoga et les entraînements en station au parc des Éperviers, l'initiation au pumptrack au parc des Mésanges et le zumba dans la cour de l'école de la Samare suivront dans les prochaines semaines. Et fidèles à notre réputation, nous inviterons les résidents à participer à des activités créatives qui respectent la distanciation physique. Grâce à la belle collaboration de la Ferme Quinn, des films seront projetés à la ferme pour créer une version toute perrottdamoise des cinéparcs. La programmation complète sera annoncée prochainement.

À suivre!

DOSSIER 1

Avancement du projet de caserne incendie à NDIP

Au cours des dernières semaines, les membres du conseil, avec la précieuse expertise de notre équipe des Services techniques, ont guidé les travaux de la firme D3 Architecture pour l'élaboration du plan fonctionnel et technique de la future caserne incendie de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Cette étape importante a permis de préciser tous les paramètres de la caserne pour s'assurer de bien répondre aux besoins de la population. Nous sommes très satisfaits du travail effectué. Il a mené au lancement d'un appel d'offres particulièrement bien ficelé pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie. À l'ouverture des soumissions, nous étions enchantés de constater que plusieurs soumissionnaires satisfaisaient pleinement aux critères d'évaluation et, parmi ceux-ci, un consortium de sociétés de solide réputation, formé de Patriarche Architecture et CCM2, s'est démarqué par la qualité de sa proposition. L'échéancier pour la construction de cette infrastructure indispensable à la sécurité des Perrotdamoises et Perrotdamois reste très serré. Et l'arrivée d'un tel partenaire dans le projet renforce notre conviction de pouvoir construire une caserne incendie moderne et bien adaptée pour septembre 2021 comme prévu.

À LA VILLE

La directrice des Services communautaires, Josiane Asselin, profitera prochainement d'un congé de maternité bien mérité. Le conseil de ville lui souhaite beaucoup de bonheur. Pendant son absence, Éric Duchesneau assumera la direction des Services communautaires.

COMALERTE

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Pour vous assurer de recevoir les avis d'urgence, vous devez vous inscrire à notre liste d'envoi, en remplissant le formulaire en ligne à ndip.omnivigil.com

DOSSIER 2

Nouveaux agriculteurs – projet d'agroforesterie

En 2013, un projet novateur d'agroforesterie a été lancé à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. L'agroforesterie est un mode d'agriculture qui mise sur une cohabitation d'activités agricoles et forestières sur une même parcelle. Le projet s'inscrit dans un mouvement québécois qui vise à multiplier les sites d'agroforesterie et à les documenter à des fins scientifiques afin de mieux connaître ses bienfaits et les reproduire dans une variété de contextes agricoles. Pour y arriver, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot compte étroitement sur la collaboration de l'Institut de recherches en biologie végétale de l'Université de Montréal. Dans ce contexte, plusieurs rangées de différentes variétés d'arbres ont été plantées en 2013 sur un terrain longeant le boul. Don-Quichotte, non loin des Ateliers municipaux.

Les agriculteurs qui devaient procéder à des mises en culture ont malheureusement tous connu différents revers, si bien que le projet a stagné durant quelques années. À la fin de 2019, le conseil municipal a pris la décision de donner un nouveau souffle au projet et la Ville a repris la totalité de ce dossier et entrepris de trouver de nouveaux agriculteurs pour exploiter la terre d'agroforesterie. Le travail a porté fruit, et deux entreprises s'établissent présentement sur le terrain. Au cours des prochaines années, l'entreprise AgriTropiQ, spécialisée dans la production maraichère de fruits et légumes africains, fera l'exploitation d'une partie de la terre. Une autre parcelle sera mise en culture par le Perrotdamois Mathieu Robert, qui cultivera des céréales et éventuellement des fruits ou légumes. Enfin, ce projet prend racine!

POUCE VERT

Pesticides et entrepreneurs autorisés

En vertu de la réglementation en vigueur à NDIP, seuls les pesticides à faible impact sur l'environnement et les bio-pesticides peuvent être utilisés par vous ou les entrepreneurs. L'application de pesticides de synthèse est interdite.

La Ville vous rappelle que les entrepreneurs procédant à l'application de pesticides doivent détenir un certificat d'enregistrement annuel valide pour offrir de tels services sur le territoire perrotdamois. Ils doivent aussi posséder les permis et certificats nécessaires émis par le MELCC. N'hésitez pas à leur en demander une copie. Vous pouvez consulter la liste d'entrepreneurs autorisés sur le site Web de NDIP.

Si vous avez des questions, des commentaires ou des inquiétudes à propos des pesticides, n'hésitez pas à contacter notre technicien en environnement, responsable de la Ligne verte, au **514 453-4128 poste 3235** ou par courriel à ligneverte@ndip.org.